



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

PROCES-VERBAL N° 01

Réunion du mardi 19 juillet 2022

La C.R.T.I.S. remercie M. VESQUES et M. JEREMIASCH pour leurs services au sein de la Commission et leur souhaite le meilleur pour la suite.

TERRAINS DES CLUBS EVOLUANT EN CHAMPIONNAT SENIORS R1 R2 R3 ET AUTRES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Après étude des installations sportives concernées, la C.R.T.I.S. donne un avis favorable pour l'utilisation des terrains en compétitions régionales et transmet aux Commissions d'organisation des compétitions compétentes.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

ERAGNY – STADE PAUL OKONSKI – NNI 952180101

Cette installation sportive était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 11/09/2021.

Installation visitée par MM. LACOUR et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S., le 11/04/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 11/04/2022 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 11/04/2022
- Tests in-situ du 19/06/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 19/07/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

ERAGNY – PARC DES SPORTS LOUIS LARUE N°2 – NNI 952180102

Cette installation sportive était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 13/09/2021.

Installation visitée par MM. LACOUR et PLASSART, membre de la C.R.T.I.S., le 11/04/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 11/04/2022 et des documents transmis :

- AOP
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 11/04/2022
- Tests in-situ du 19/06/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 19/07/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

VIGNEUX SUR SEINE – STADE DE LA CONCORDE – NNI 916570202

Cette installation sportive était classée en Niveau T7 SYN provisoire jusqu'au 19/09/2015.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 28/06/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 17/06/2022 et des documents transmis :

- AAC
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 28/06/2022
- Tests in-situ du 21/03/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 19/07/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

BONDY – STADE LEO LAGRANGE N°2 – NNI 930100202

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests in-situ et les transmet à la F.F.F. pour suite à donner.

PARIS – STADE DEJERINE N°2 – NNI 751200202

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la décision de la Commission des Compétitions d'interdire l'utilisation du terrain en compétition.

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre les derniers tests in-situ afin de lever cette interdiction.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

MANTE LA JOLIE – STADE DE LA BUTTE VERTE N°2 – NNI 783610202

Cette installation sportive était classée au niveau T7 jusqu'au 08/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Note d'intention présentant le projet du 17 juin 2022
- Plan de situation.
- Plan de masse de l'aire de jeu à réaliser de dimension 105m x 68m.
- Coupes transversales des installations.
- Plan des vestiaires.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de niveau T6 SYN pour le remplacement de la moquette synthétique.

La CRTIS constate que les travaux de remplacement du revêtement synthétique de ce terrain ne sera effectué et opérationnel que vers le mois de septembre 2023, (voir note d'intention du 17 juin 2022)

La commission prend acte, mais au vu de l'état défectueux du revêtement (mouvements du revêtement entraînant une déformation des lignes de buts, présence de trous dans le revêtement avec décollements), la C.R.T.I.S. retire à ce jour du classement cette installation (cf. art .2.8 du Règlement Ed.2021)

ETRECHY – STADE YAO KOFFI/ROGER CARENTON – NNI 912260102

Cette installation sportive est classée en niveau 6s jusqu'au 10/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la transformation d'un terrain stabilisé en terrain synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis signée du propriétaire.
- Lettre d'intention pour le projet de réaliser une installation sportive.
- Cahier des clauses techniques et particulières.
- Plan de situation
- Plan de masse du terrain en projet.
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de niveau T6 SYN.

ETRECHY – STADE YAO KOFFI/ROGER CARENTON – NNI 912260102

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire
- Plan du terrain avec implantation des mâts de 19 m
- Etude d'éclairage (CCTP)

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 150 lux
- Facteur d'uniformité : 0,60

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.

4. DIVERS

MEUDON – STADE DE LA POINTE DE TRIVAUX – NNI 920480401

La C.R.T.I.S. prend bonne note du courriel de la mairie de Meudon indiquant le changement du nom de l'installation en « Stade Jacques Galibert »

MONTRouGE – STADE JEAN LEZER 1 – NNI 920490101

La Commission prend connaissance du courriel de MONTRouGE FC 92 et des échanges avec la Mairie de MONTRouGE FC 92.

Le classement de l'éclairage est à ce jour classé en niveau E6. Elle transmet le dossier avec un avis favorable à la Commission régionale des Compétitions Seniors et jeunes.